

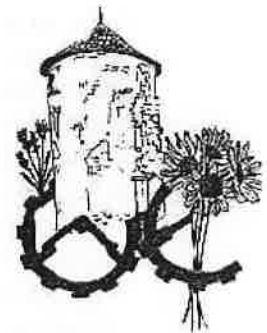
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07
mairie@lemottier.fr
www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Procès-verbal du Conseil municipal

du Lundi 11 mai 2026 - 20h00

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 mai 2026

Lieu de réunion : Salle du conseil - Mairie de Le Mottier

Membres du conseil municipal	Membres présents	Membres absents ou excusés	Pouvoir donné à
Philippe CORNET	X		
Marianne NEMOZ	X		
François ALBERT	X		
Karine CHANVILLARD	X		
Julien PRUDHOMME	X		
Daniel MEHR	X		
Laurence CARPANO	X		
Karine FRANCO	X		
Valérie GONON	X		
Etienne ALBERT	X		
Mathieu BALLY	X		
Mélissa ANDRE-POYAUD	X		
Nicolas MOREL	X		
Christel GROSLAMBERT-FATON	X		
Michel BELLOT-PATUREL	X		

Secrétaire de séance : ALBERT Etienne

Le quorum étant atteint,
La séance est déclarée ouverte à 20h22.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2026
- Point trésorerie
- Délibérations :
 - Propositions de candidats pour la commission communale des impôts directs
 - Règlement intérieur du périscolaire
 - Création d'un comité consultatif de l'action sociale
 - Désignation d'un conseiller signataire d'un arrêté
 - Renouvellement de la convention 30 Millions d'amis
- Désignation de référents communaux
- Actualités sur l'activité du maire, des adjoints et des commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 Avril 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point trésorerie

La commune de Le MOTTIER dispose ce jour de 732 389, 61 €.

Délibérations**1. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à établir la liste des propositions à adresser à la Direction des Services Fiscaux de l'Isère, en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs.

Il rappelle que cette liste doit comporter des propositions en nombres doubles : 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants, dont six seulement seront retenus par l'administration dans chaque catégorie.

Le Conseil municipal dresse la liste ci-après :

Monsieur SEGONNE Jean-Michel né le 19/04/1960	100 chemin de l'Ecole
Monsieur JAVIX Hervé né le 01/08/1964	1035 route de l'Alambic
Monsieur ALBERT Bruno né le 25/11/1959	20 chemin des Muriers
Monsieur GONON Jean-Marc né le 18/03/1962	340 Chemin des Charpennes
Madame GALLERNE Annie-Laure née le 25/11/1962	175 chemin de Fillonnières
Monsieur PRUDHOMME Jean Pierrené le 09/09/1959	15 chemin de Bocsozel
Madame RIVARD Isabelle née le 16/01/1954	5 chemin du Cimetière
Monsieur MOYROUD Nicolas né le 30/06/1969	10 route de l'Alambic
Monsieur BELLOT PATUREL Michel né le 14/03/1957	905 route de Napoleon
Monsieur CHAUCHAT Frédéric né le 20/03/1963	500 route de l'Alambic
Monsieur ALBERT Claude né le 10/02/1961	180 route du Liers
Monsieur DARBIGNAC Jean-Philippe né le 16/03/1957	140 route du Liers
Monsieur TAPPA Alexandre né le 17/07/1973	185 chemin de Combatière
Monsieur MEHR Daniel né le 07/01/ 1961	750 chemin des Croix
Madame CHABOUD (CARPANO) Laurence née le 16/12/1966	5 chemin de Mandriot
Madame MOYROUD (CASIER) Catherine née le 22/12/1967	425 route de l'Alambic

Monsieur CHENAVIER Patrick né le 27/01/1968	75 Chemin des Pierres
Monsieur BENOIT Alain né le 11/12/1967	1280 Route du Liers
Madame NIVON (REYNAUD) Françoise née le 05/09/1970	60 Chemin de Combelatière
Monsieur DIFOLCO Bruno né le 30/08/1966	1080 Route du Liers
Monsieur PRUDHOMME Gilbert né le 27/08/1964	5 Chemin des Pierres
Madame MAEYAERT (FRANCO) Karine née le 23/04/1972	290 chemin de Fillonières
Madame MOYROUD Hélène née le 26/05/1959	750 Chemin des Croix
Monsieur DETROYAT Baptiste né le 29/04/1987	95 Rue du Rond-Point

- Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Règlement de l'accueil de loisirs pour 2026-2027 et tarifs

Mesdames les adjointes déléguées aux affaires scolaires et périscolaires exposent :

En septembre 2026, le prix du repas de l'entreprise Guillaud traiteur passera de 4,01 € à 4,06 € TTC. L'entreprise demande que la réservation des repas se fasse à la semaine afin de minimiser le gaspillage alimentaire.

La commission école propose que la tarification des tickets cantine auprès des familles ne soit pas modifiée et apporte un changement au règlement :

Création d'une grille de sanctions en cas de comportement inapproprié d'un enfant.

En ce qui concerne, la réservation des repas de cantine, pas de changement (réservation possible jusqu'au vendredi 8h pour les jours de la semaine suivante, et à chaque rentrée de vacances, au plus tard le vendredi 8h précédant la rentrée scolaire pour toute la semaine suivante).

Le dossier « accueil de loisirs / cantine » est à retourner avant le 15 juillet 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE les modifications apportées au règlement 2026-2027 de l'accueil de loisirs,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

3. Création d'un comité consultatif de l'action sociale

Vu la dissolution du centre communal d'action sociale (CCAS) votée le 05/10/2016,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un comité consultatif auprès de la commission « affaires sociales »,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de créer un comité consultatif de l'action sociale.

Le comité serait composé des élus membres de la commission affaires sociales et de membres non élus, habitants de la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- créer le comité consultatif de l'action sociale et désigne comme membres les élus Karine CHANVILLARD, Julien PRUDHOMME, Valérie GONON, Karine FRANCO. Les membres non élus seront désignés ultérieurement.

4. Maire intéressé - Délégation déclaration préalable

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil.

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que Monsieur Philippe CORNET, maire, a déposé une demande de déclaration préalable référencée n° DP 038 267 26 00010, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner M. ALBERT Etienne à cet effet.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE du dépôt par Monsieur Philippe CORNET d'une demande de déclaration préalable référencé n° DP 038 267 26 00010,
- DESIGNER Monsieur ALBERT Etienne en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et l charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Monsieur le Maire est invité à regagner la salle du conseil.

5. Renouvellement convention 30 millions d'amis

Monsieur le Maire présente la convention avec l'association 30 millions d'amis.

La Fondation « 30 Millions d'Amis » permet de prendre en charge et de réguler la population de chats errants, pour éviter leur prolifération et les nuisances engendrées par leur présence. Les chats errants sont attrapés puis conduits chez le vétérinaire pour stérilisation, et remis sur le lieu de leur reprise lorsque celui-ci se trouve dans le village.

Cette intervention comprend également la pose d'une puce et la réalisation d'un tatouage pour informer de la présence de cette puce.

Monsieur Le Maire propose de renouveler la convention pour une prise en charge supplémentaire de 10 chats moyennant une participation à hauteur de 50% des frais de stérilisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention « 30 millions d'amis » pour l'année 2026,
- Accepte la participation financière à hauteur de 50% des frais pour une prise en charge de 10 chats,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Désignation de référents communaux

- Référent défense : Monsieur Michel BELLOT PATUREL, titulaire ; Monsieur François ALBERT, suppléant
- Référente Espèce Exotique Envahissante : Madame Karine FRANCO

Actualités sur l'activité du maire, des adjoints et des commissions

- Accueil républicain organisé par madame la préfète avec invitation des 510 Maires de l'Isère, présence de 350 environ
- Conseil communautaire (Monsieur le Maire est membre de la commission des appels d'offres)
- Inspection annoncée de la communauté de brigade de Beaurepaire
- Rencontre commandant de la brigade de La Côte Saint André/maires pour information des activités de la gendarmerie sur chaque commune concernée
- Rencontre service informatiques de Bièvre-Isère. Demande de création d'adresses électroniques nominatives pour le maire et les adjoints. Etude sur la mise en réseau des bâtiments communaux.
- Rencontre FC Liers : Etude sur l'éventuelle mise aux normes du stade
- Cérémonie du 8 mai : Retours très positifs à la suite de la cérémonie
- Secrétariat de mairie : Publication d'une offre d'emploi
- Réunion DDFIP
- Tirage au sort des jurés d'assises
- 2 Mariages en mai et 1 PACS début juin
- Visite du président du département le 20/05
- Accueil des nouveaux maires à Vienne par le sous-préfet le 4 juin
- Diagnostic vidéo protection le 5 juin

Questions diverses

- Devis pour nettoyage de toutes les vitres, salle de motricité et mairie : 400€
- Devis de nettoyage salle des fêtes : 432€ TTC
- Demande concernant les toilettes publiques
- Facture d'achat de plants du périscolaire de 49€
- Différents sujets à mettre en œuvre : Conseil des jeunes, repas des aînés, réunion des associations, page Facebook (création d'un texte introductif + actualité)
- Dégradation de l'abris bus : dépôt de plainte
- Changement du lave-vaisselle du périscolaire
- Demande pour le désherbage des accotements
- Formation des élus
- Planning de l'agent communal géré par Messieurs François ALBERT et Julien PRUDHOMME

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 53.

	Signatures
Le Maire	
Le Secrétaire de séance	

